

Conditions Générales de Vente

- La location du bateau, le carburant, le prêt du matériel de pêche et de sécurité sont compris dans la prestation

- Pour des raisons de sécurité alimentaire, les paniers repas ne sont pas compris dans les prestations

-En cas de casse, perte ou toute autre dégradation du matériel de pêche mis à disposition, ce dernier sera alors facturé, excepté les leurres souples perdus.

-Suivant les conditions météorologiques, l'activité alimentaire de nos partenaires de jeu peut être très variable, bien que je fasse tout pour rendre la journée productive, les prises de poissons ne sont pas garanties.

-Partisan d'une pêche responsable et d'un prélèvement raisonné, afin de préserver la ressource, j'encourage mes stagiaires à remettre leurs prises à l'eau, ils pourront néanmoins garder deux poissons chacun de leurs choix selon la réglementation en vigueur.

Règlement et facturation

-Les règlements sont font soient en espèces, virement bancaire ou par chèques bancaires avec présentation d'une pièce d'identité.

-Les bons cadeaux sont à régler dans leurs totalités à la commande, les chèques sont encaissés à réceptions. Les bons cadeaux ne sont ni remboursables, ni échangeables, validité de 1 an à compter de la date d'achat.

-Les prix facturés par Mickael RIO, Guide de pêche professionnel sont nets de taxes, son entreprise n'étant pas soumise au régime TVA, Art. 293B du CGI. Les arrhes sont versées à la réservation (soit 50%), le solde avant le début de la prestation. L'inscription n'est définitive qu'après confirmation de ma part après réception des arrhes. En cas de retard de paiement, les pénalités seront calculées sur la base de 1 fois et demi le taux d'intérêt légal, par jour de retard et à compter de la date d'exigibilité, de plein droit et sans qu'aucune mise en demeure ne soit nécessaire.

Annulation

-**Annulation de la part du participant** : Toute annulation du client dans les 8 jours précédents la prestation entraîne la retenue des arrhes versées (soit 50%).

-Toutes prestations ou animations écourté à l'initiative du stagiaire est dû en totalité, quel que soit le motif, aucune indemnisation ne pourra être demandée.

- Annulation de ma part : Si les raisons climatiques ou matérielles m'y obligent. Dans ce cas seulement, la sortie sera soit reportée ou annulée, soit remboursée intégralement (sauf bon cadeau).

Sécurité

-Le stagiaire autorise Mickaël RIO, Guide de pêche professionnel, à prendre toutes les décisions nécessaires en cas d'accident pour assurer la sécurité et la santé de celui-ci : appel des pompiers, premiers secours, transfert à l'hôpital...

-Le stagiaire certifie avoir souscrit une assurance responsabilité civile auprès d'un organisme spécialisé. Le client certifie n'avoir aucune contre-indications médicale à l'exercice des activités de pêche de loisirs.

-Le stagiaire certifie savoir nager. Il s'engage à signaler tout problème de santé (allergies, problème cardiaques...) avant le stage de pêche.

Droit à l'image

-Au cours d'une prestation pêche, les stagiaires pourront être photographiés. Ces photos pourront être utilisées à des fins de communications liées à mon activité professionnelle, site internet, flyer, Facebook...